Cfdt: SCHNEIDER ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

REGROUPEMENT À ÉVREUX : 3ÈME RÉUNION… ET LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS

La direction revient avec de nouvelles propositions. Quelques avancées, mais toujours loin du compte !

Lors de cette troisième réunion de négociation sur le projet de regroupement des activités de Beaumont-le-Roger (BLR), du Vaudreuil et de Pacy-sur-Eure vers le futur pôle industriel d'Évreux, la direction a présenté de nouvelles mesures d'accompagnement. Certaines propositions évoluent, mais de nombreuses revendications restent sans réponse. Et derrière ces mesures se profile un autre sujet majeur : l'Accord de Performance Collective (APC).

1. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT : CE QUI CHANGE

TRANSPORTS COLLECTIFS
- 100 % de l'abonnement pris en charge
- Durée : 36 mois au lieu de 24

TRANSPORT INDIVIDUEL
- Carence ramenée à 15 km par trajet au lieu de 20 km
- Durée : 36 mois au lieu de 24

COVOITURAGE
- 6 € par jour pour le conducteur et le covoitureur
- Plafond : 600 €/mois au lieu de 400 €
- Durée : 36 mois au lieu de 24

TEMPS DE TRAJET : LA DIRECTION FAIT L'IMPASSE !
La direction ne prévoit pas de prendre en compte l'allongement du temps de trajet quotidien. Pourtant, au-delà des kilomètres supplémentaires, ce sont des minutes, voire des heures, de vie personnelle et familiale perdues chaque jour. Pour la CFDT, le temps passé en plus sur la route doit être reconnu et faire l'objet de véritables mesures de compensation.

Ces évolutions vont dans le bon sens, mais elles ne règlent pas toutes les conséquences du regroupement sur le quotidien des salariés.

2. DÉMÉNAGEMENT ET DOUBLE RÉSIDENCE : LE COMPTE N'Y EST PAS !

AIDE AU DÉMÉNAGEMENT
- Frais d'agence pour une location : jusqu'à 1 500 €
- Aide à l'achat/revente : jusqu'à 1 500 €

DOUBLE RÉSIDENCE
- Aide maintenue à 630 € brut
- Un aller-retour remboursé par semaine
- 12 mois maximum

Sur ces deux sujets, aucune nouvelle proposition de la direction. Pour la CFDT, ces mesures restent insuffisantes face aux bouleversements personnels et familiaux que certains salariés vont subir. Changer de lieu de travail, ce n'est pas simplement changer de parking !

3. APC : ATTENTION AUX CONSÉQUENCES !

La direction souhaite définir une durée et une organisation du temps de travail communes aux salariés de Beaumont-le-Roger et du Vaudreuil. Une organisation calquée sur l'APC actuel de Beaumont-le-Roger serait appliquée aux salariés du Vaudreuil : en cas de signature, ces derniers risquent de devenir les grands perdants de ce nouvel accord. La CFDT refuse qu'une harmonisation se traduise par une dégradation des conditions de travail et des acquis.

4. ET COMME SI CELA NE SUFFISAIT PAS…

AUTRE ANNONCE PARTICULIÈREMENT PRÉOCCUPANTE

L'ensemble des salariés équipiers de BLR et du Vaudreuil, y compris les équipes de nuit et SD, repasseraient contractuellement en équipe 2x8 jour à compter de l'entrée en vigueur du nouveau temps de travail. Pour les personnes de nuit et de SD ce sera des avenants

Une annonce lourde de conséquences pour les horaires, les conditions de travail et l'organisation personnelle et familiale.

5. LA QUESTION QUE TOUT LE MONDE DOIT SE POSER !

PAS DE SIGNATURE DES ORGANISATIONS SYNDICALES = PAS DE REGROUPEMENT ?

Si la signature des organisations syndicales est une condition à la réalisation du projet, alors la direction a elle aussi besoin d'un accord.

Pourquoi accepter des mesures d'accompagnement qui restent insuffisantes ? Pourquoi se contenter de quelques améliorations alors que les conséquences du regroupement vont impacter durablement la vie de nombreux salariés ? Pourquoi accepter un APC qui risque de créer des perdants, notamment au Vaudreuil, et de remettre en question l'organisation contractuelle des équipes de nuit et SD ?

LA SIGNATURE D'UN ACCORD NE DOIT PAS ÊTRE UNE SIMPLE FORMALITÉ POUR PERMETTRE À LA DIRECTION DE RÉALISER SON PROJET !

Un accord doit apporter des garanties concrètes, protéger les salariés et prendre réellement en compte les sacrifices qui leur sont demandés

POSITION DE LA CFDT : PAS DE SIGNATURE À N'IMPORTE QUEL PRIX !

La CFDT continuera à défendre :

- Des mesures d'accompagnement à la hauteur des contraintes réellement subies.
- Une meilleure prise en compte des fortes augmentations de distance.
- Des garanties concrètes pour les salariés de BLR et du Vaudreuil.
- Aucune dégradation des conditions de travail au nom de l'harmonisation.
- Un APC équilibré, qui ne sacrifie aucun salarié.

NE BRADONS PAS LES DROITS DES SALARIÉS POUR FAIRE ABOUTIR UN PROJET INDUSTRIEL !

Dernière réunion mercredi 18 novembre 2026

Ne pas jeter sur la voie publique.